

Saint-Georges du Bois

BULLETIN MUNICIPAL - Juin 2020 • N°74



Éditorial du Maire

Conseils municipaux
Actualités
Travaux-Urbanisme
Vie scolaire

Page 2

Pages 3 à 7
Pages 8 à 19
Pages 20 à 30
Page 31

Enfance-jeunesse
Associations
Rétrospective
Perspectives
Brèves
Informations

Page 32

Pages 33 à 36
Pages 37 à 38
Pages 39 à 40
Page 41
Pages 42 à 43



Vous m'avez à nouveau fait confiance le 15 mars dernier pour animer l'équipe municipale de notre commune et je vous en remercie très sincèrement. Avec 14 nouveaux collègues sur 19, c'est une équipe profondément renouvelée qui va prendre en charge les affaires municipales. Avec une entrée en fonction officielle retardée de deux mois, c'est à un début de mandat complexe que les nouveaux élus ont eu à faire face. Sur le terrain dès l'élection pour répondre aux nombreuses sollicitations dues à la crise sanitaire que nous venons de traverser, nous avons collectivement fait face à nos obligations et avons essayé de répondre au mieux à vos attentes. Aides aux personnes en difficulté, organisations de dispositifs veillant à faire respecter les mesures de distanciation physique (marché, déchets verts) nous avons du aussi assurer la poursuite des activités quotidiennes de notre village en garantissant la sécurité de nos collaborateurs.

Au jour de l'écriture de ces lignes, la situation sanitaire est en voie d'amélioration mais nous sentons combien chacun est incertain de l'avenir à court terme. L'école a repris mais dans le cadre du volontariat des familles, ce qui constitue en soi une mesure d'exception, le caractère obligatoire de l'école étant un acquis républicain de longue date auquel nous sommes tous attachés. Les activités associatives sont suspendues et nous ne savons pas quand elles pourront reprendre sous leur forme habituelle. Les manifestations festives, habituellement si nombreuses à cette période de l'année sont annulées (pas de fête d'école, pas de fête de famille, pas de fête de la musique, pas de feu d'artifice en juillet...). Les services que nous proposons aux jeunes de notre village pour l'été sont bousculés et les séjours en extérieur sont supprimés. Toutefois, avec le Bocage Cénomans, nous avons souhaité proposer un accueil de

loisirs pendant tout l'été ou presque et je sais que vous êtes déjà très nombreux à solliciter des informations sur ses modalités.

Parallèlement à tous ces sujets, j'ai souhaité que les projets communaux se poursuivent. C'est ainsi que les dossiers de subventions pour les aménagements du football et la réalisation de la piste BMX ont été déposés, la préemption sur une propriété située en bordure de l'espace Trompe Souris, à côté de la salle associative, a été décidée et que les études pour la finalisation de l'éco-quartier ont été menées. Une micro-crèche privée y sera implantée pour parer à la diminution significative du nombre des assistantes maternelles dans les 3/5 ans à venir.

Avec Le Mans Métropole, nous avons décidé d'accélérer la mise en place d'un cheminement vélo vers Le Mans et Allonnes en réalisant un aménagement provisoire sur la chaussée existante en utilisant la route du Pavillon qui permettra de se raccorder au cheminement vélo en site propre existant le long de la route de la Suze et permettant d'aller jusqu'au centre du Mans et d'Allonnes mais aussi à la Gémérie.

Quelque soit les difficultés que nous venons de connaître ou que nous connaissons encore, la vie continue et les projets doivent se poursuivre. Nous le devons pour chacun d'entre vous et surtout pour toutes celles et tous ceux qui ont été en première ou seconde ligne pendant la période de la COVID 19. Je pense au personnel soignant mais pas exclusivement. A tous ceux qui ont fait que la vie a continué, nous devons leur démontrer que nous aussi nous croyons en l'avenir.

Franck BRETEAU

Maire de Saint Georges du Bois
mairie-sgdb@orange.fr

Permanence des Élus : Le Maire, Franck Breteau, reçoit le samedi matin de 10h à 13h00.

Jacky Lebouc, maire adjoint à l'urbanisme et Murielle Robin, maire adjointe chargée des Affaires Sociales reçoivent sur rendez-vous.

Conseil Municipal

14 décembre 2019

Décision sur l'urgence du point à traiter

Le maire expose au conseil municipal les raisons qui ont conduit à convoquer le conseil municipal en urgence.

Il s'agit de rectifier la délibération en date du 26 août 2019, qui actait la décision de céder la parcelle cadastrée A 1274 à l'aménageur du futur lotissement du Val de l'Orne, pour un prix de 50 059,41 Euros.

Le prix de vente de la parcelle doit constituer une contrepartie aux dépenses supportées par la commune en vue de l'implantation du futur lotissement.

Or le montant voté par le conseil municipal le 15 octobre 2019 ne reprend pas avec exactitude les éléments devant servir de base à la fixation du prix de vente.

La promesse de vente au bénéfice de l'aménageur doit intervenir à très court terme.

C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal de délibérer en urgence.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la décision de délibérer en urgence.

Nouvelles conditions de cession de la parcelle cadastrée A 1274

Le conseil municipal, après avoir examiné en détail les éléments chiffrés de ce dossier, décide :

De céder la parcelle A 1274, d'une surface de 493 mètres carrés, pour le prix de 45 849 Euros (quarante-cinq mille huit cent quarante-neuf Euros) nets vendeur.

9 mars 2020

Approbation du compte administratif 2019

RÉSULTATS FONCTIONNEMENT :

Total et résultat Excédent **981 425,49**

RÉSULTATS INVESTISSEMENT :

Déficit d'investissement **-263 821,89**

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte administratif de 2019.

Approbation du compte de gestion 2019

Le Conseil Municipal, déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Affectation du résultat de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT

au titre des exercices antérieurs de : **776 713,80 €**

au titre de l'exercice arrêté de : **204 711,69 €**

soit un résultat à affecter de : **981 425,49 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Constatant que la section d'investissement

fait apparaître un besoin de

financement d'un montant de : **263 821,89 €**

Décide d'affecter 263 821,89 € au besoin de financement de la section d'investissement (inscription au 1068 en recettes d'investissement) et de reporter le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 717 603,60 € en recettes de fonctionnement.

Fixation des taux des taxes locales

Le maire informe le conseil municipal que la notification des bases n'est pas encore effective.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de **reconduire les taux des années précédentes**, et de voter un produit à hauteur des recettes fiscales réalisées en 2019.

Le conseil municipal a l'unanimité décidé de reconduire les taux de 2019, détaillés comme suit, étant précisé que le produit global prévu au BP est de 404 790 euros.

TAXES	TAUX
Taxe d'habitation	12,15
Taxe foncier bâti	8,98
Taxe foncier non bâti	19,24
Cotisation foncière des entreprises	8,69

Adoption du budget primitif 2020

Le maire présente le projet de budget primitif, qui s'équilibre à la somme de 2 149 161,60 Euros en fonctionnement, et à la somme de 1 397 926,15 en investissement.

Les principales dépenses d'investissement se détaillent comme suit :

EN OPÉRATIONS

Fin des travaux de réaménagement de la mairie et agence postale :	223 148,48 €
Piste de BMX et fin des aménagements liés au city stade :	64 096,83 €
Acquisitions foncières et réalisation de chemins :	198 029,18 €
Rénovation et extension de la salle associative :	40 000,00 €
Nouveaux équipements :	30 000,00 €
Equipements de foot :	320 000,00 €

EN DEHORS DES OPÉRATIONS

Installation d'un système de vidéoprotection sur la voie publique :	50 000,00 €
Rénovation du presbytère :	23 000,00 €
Panneau d'information :	15 000,00 €
Renouvellement matériel informatique de l'école :	10 000,00 €
Matériel destiné aux services techniques :	6 000,00 €

Après avoir entendu le détail des propositions, le conseil municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif de 2020.

Attribution de subventions aux associations

Béatrice Pineau présente la liste des subventions proposées pour les associations communales, ainsi que pour l'association « les Oubliés de la canicule », compte tenu du fait que plusieurs administrés sont concernés par des dommages sur leurs habitations. Le conseil municipal, après avoir entendu ces propositions, décide d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION
1 ACCUEIL PERI- SCOLAIRE	6 000,00 €
2 DYNAMIQUES BOISGEORGIENS	430,00 €
3 APETS 72 PARENTS	1 300,00 €
projet de carnaval	600,00 €
4 ENTENTE SPORTIVE	1 750,00 €
anniversaire création	500,00 €
5 ECOLE TROMPE SOURIS	
Classe de découverte	1 700,00 €
coopérative scolaire	1 100,00 €
6 A PLEINE PAGE	3 500,00 €
7 ST GEORGES BIEN ETRE	150,00 €
8 AKILTOOR	350,00 €
9 PETANQUE	250,00 €
10 SPORTSMILES	500,00 €
11 GROUPE CHANTANT	1 000,00 €
12 LES OUBLIES DE LA CANICULE	150,00 €
TOTAL	16 830,00 €

Demandes de subventions au titre de la DETR et de la DSIL ainsi que de l'agence nationale du sport

Deux projets sont susceptibles de bénéficier d'un financement d'Etat au titre de la DETR et de la DSIL :

- La création d'une piste de BMX
- La mise en place d'une vidéoprotection sur la voie publique

Le conseil municipal adopte les projets précités, sollicite le concours financier de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL pour l'année 2020.

Agence nationale du sport

Le conseil municipal sollicite également une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour le financement de la piste de BMX, en complément de la demande de financement au titre de la DETR. Il adopte le plan de financement et autorise le maire à déposer une demande de subvention auprès de l'A.N.S.

Création d'un réseau de vidéoprotection et demande de subvention au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance

Le maire retrace l'avancement de l'étude d'implantation d'un système de vidéoprotection sur la voie publique. Il indique qu'une subvention peut être demandée auprès du FIPD pour financer ces équipements. Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, donne son accord pour l'implantation d'un système de vidéoprotection, sollicite un financement auprès du FIPD et autorise le maire à prendre toute décision concernant ce dossier.

Vente d'un logement communal

Le bâtiment de l'Espace Culturel, acquis par la commune voici quelques années, comporte un logement occupé par un locataire. La vente de ce logement étant envisagée, l'avis du service France Domaine a été demandé. Ce dernier a évalué le bien à 56 000 Euros en valeur libre d'occupation. Une offre d'achat a été faite par des particuliers, à hauteur de 51 000 Euros. Le conseil municipal, après avoir entendu les différents éléments concernant cette affaire, décide de céder le logement situé 2 place de la mairie pour le prix de 51 000 Euros, compte-tenu du fait que celui-ci n'est pas libre d'occupation.

Conseil Municipal

Signature d'un bail de longue durée pour la réhabilitation et la création d'un logement très social

Le logement situé 8 bis rue de Sablé, vacant depuis plusieurs années, fait l'objet d'une proposition de réhabilitation par l'association Soliha Sarthe-Maine dans le cadre d'un bail de longue durée (36 ans), en vue de la création d'un logement très social.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, approuve le projet de réhabilitation du logement communal situé 8 bis rue de Sablé en vue de la création d'un logement très social.

Il autorise le maire à signer le bail à réhabilitation.

Dénomination des voies communales

Le maire explique que toutes les voies communales doivent être nommées dans le cadre de l'arrivée de la fibre optique. Le conseil municipal décide de nommer comme suit différentes voies communales :

- Route d'Étival → voie qui débouche sur la commune d'Étival-lès-le Mans
- Impasse du Genetay
- Chemin du Liboreau
- Chemin des Allourdes → chemin privé
- Route de Voivres → voie qui débouche sur la commune d'Allonnes
- Chemin du Petit Chanteloup
- Route de Mongré → voie qui débouche sur la commune d'Allonnes
- Chemin des Joyères
- Chemin des Boissières
- Route des Landes
- Route du Grand Beauvais → voie qui débouche sur la commune de Pruillé le Chétif
- Chemin de Bel Air
- Chemin de la Gâte → voie qui appartient à la commune de Pruillé le Chétif mais utilisée par le lieu-dit La Sablière.
- Rue de Cherelles
- Chemin de La Bruyère

- Impasse de La Raserie
- Impasse du Chemin Creux
- Dans le lotissement de la Roseraie : impasse de la Roseraie
- Dans le lotissement du Val de l'Orne : rue Héméra, rue Athéna et rue Héra
- Ecoquartier : rue Pégase

Vente de biens mobiliers

La commune dispose de biens mobiliers usagés (mobilier, matériel etc.), stockés à l'atelier communal.

Le conseil municipal donne son accord pour la vente de biens mobiliers, autorise le maire à en établir la liste, à proposer un prix correspondant à la valeur du bien et en tout état de cause inférieur à 4600 Euros.

Le maire est également autorisé à définir les modalités et organiser la vente des biens qui figureront sur la liste.

25 mai 2020

Élection du maire

Monsieur Jacques Landry, doyen d'âge, fait l'appel des conseillers, et constate que les règles de quorum sont respectées.

Il donne lecture des articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'élection du maire.

Le conseil municipal désigne Mesdames Marie Lombrici et Delphine Moulin en tant qu'assesseurs.

Monsieur Franck Breteau, seul candidat, est élu maire par 19 voix, soit la totalité des suffrages exprimés.

Élection des adjoints au maire

Monsieur le maire fait procéder à l'élection des adjoints au maire, après avoir rappelé les conditions d'organisation de leur élection.

La liste présentée est élue avec 19 voix, soit la totalité des suffrages exprimés.

Sont élus :

M Jacky Lebouc, premier adjoint
Mme Florence Hubert, deuxième adjointe
M Julien Pré, troisième adjoint
Mme Murielle Robin, quatrième adjointe.

Élection des délégués au sein des structures intercommunales

1 - SYNDICAT DU BOCAGE CENOMANS

Sont élus délégués titulaires au sein du syndicat du Bocage Cénomans :

- M. Franck Breteau
- Mme Delphine Moulin
- Mme Murielle Robin

Est élue déléguée suppléante :

- Mme Marie Lombrici

Commissions du syndicat du Bocage Cénomans :

Les élus suivants sont désignés pour faire partie des commissions du Sivom du Bocage Cénomans :

- Commission Petite enfance : Mme Delphine Moulin
- Commission Enfance jeunesse : Mme Murielle Robin
- Commission Administration Finances Ressources humaines : M. Sébastien Gandon
- Commission Communication : Mme Nathalie Meunier et M. Sébastien Gandon

2 - SYNDICAT DU PARC DE LA RIVIERE

Sont élus délégués titulaires au sein du syndicat du Parc de la Rivière :

- M. Franck Breteau
- Mme Florence Hubert
- M. Jacky Lebouc
- M. Patrick Lelasseux

Sont élus délégués suppléants :

- M. Sébastien Gandon
- M. Jacques Landry
- Mme Nathalie Meunier
- M. Jean-Pierre Urien

3 - GROUPEMENT DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES DE L'ORNE CHAMPENOISE

M. Stéphane Leffray représentera la commune de Saint-Georges-du-Bois au sein du GDON de l'Orne Champenoise.

4 - COMITE NATIONAL DES ACTIONS SOCIALES

Mme Dominique Morvan sera l'élue correspondante du CNAS.

Élection des délégués au sein des autres structures

1 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE ATESART

M. Jean-François Virieux est élu représentant au sein d'Atesart.

2 - CCAS

Le maire indique que le CCAS est composé du maire, qui est président de droit, de 5 membres du conseil municipal élus, et de 5 membres nommés.

Sont élus pour constituer le conseil d'administration du CCAS :

- Mme Ann Annic
- Mme Nathalie Meunier
- Mme Murielle Robin
- Mme Martine Ropars
- M. Jean-François Virieux

3 - CORRESPONDANT DE L'ETAT EN MATIERE DE DEFENSE

Mme Florence Hubert est élue correspondante Défense.

La nouvelle équipe municipale



13

18



14



9



1



Mairie
George

7



6



12

D309



10



17



19



Utile

4. des Constellations



8



5



16

LE MAIRE :

1 - Franck BRETEAU : réside sur la commune depuis 1984 - retraité

ADJOINTS :

2 - Jacky LEBouc : depuis 1975 - retraité

3 - Florence HUBERT : depuis 2005 - chargée d'affaires dans les métiers de la santé

4 - Murielle ROBIN : Arrivée en 1997 sur la commune – Auxiliaire de puériculture - Était dans l'association des parents d'élèves pendant plusieurs années et à la présidence pendant 3 ans. Membre de l'association Les P'tits Loups

5 - Julien PRÉ : sur la commune depuis janvier 2019 - Enseignant en premier degré - A été bénévole quelques mois pour l'association A Pleine Page (bibliothèque)

CONSEILLERS MUNICIPAUX (par ordre alphabétique) :

6 - Ann ANNIC : sur la commune depuis juin 1998 - Retraitée SNCF - Vice-Présidente Association Franco-anglaise du Mans (AFAM)

7 - Régis ANNIC : sur la commune depuis juin 1998 - Directeur d'Agence Cabinet d'Expertise Comptable - Trésorier du Club d'entreprises Central' Mans, et de l'Association La Cravate Solidaire (Association d'aide à l'insertion des demandeurs d'emploi)

8 - Sébastien GANDON : sur la commune depuis février 2019 - Ingénieur Informatique Embarquée - membres de l'APETS (association des parents d'élèves).

9 - Valérie HULOT* : sur la commune depuis 1997 – correspondante de site

10 - Jacques LANDRY : sur la commune depuis 2010 (a habité la commune de 1973 à 1995) – Retraité

11 - Stéphane LEFFRAY (hors plan) : sur la commune depuis sa naissance en 1966 – Agriculteur

12 - Patrick LELASSEUX : sur la commune depuis mai 1992 – Maçon

13 - Marie LOMBRICI : habite à St Georges du Bois depuis août 2019 - Directrice des ressources humaines.

14 - Nathalie MEUNIER : sur la commune depuis 1998 - Chargée de Communication et Référente Pastorale Groupe scolaire St Joseph La Salle - engagée dans une association solidaire (Envolée Solidaire).

15 - Dominique MORVAN : réside à St Georges du Bois depuis février 1987 – Retraitée

16 - Delphine MOULIN : habite la commune depuis 2014 - Animatrice Petite Enfance au sein d'un multi accueil – a été membre de l'association APETS72 pendant 2 ans et membre de l'association accueil périscolaire pendant quelques mois.

17 - Martine ROPARS : sur la commune depuis 1997 - Travaille dans une association d'aide à domicile comme cadre de secteur, où elle coordonne et anime un réseau de bénévoles de lutte contre l'isolement et la solitude en Sarthe

18 - Jean-Pierre URIEN : réside à St Georges du Bois depuis 1997 – Travaille pour la région comme responsable d'équipe d'entretien des locaux au Lycée Touchard-Washington à Le Mans.

19 - Jean-François VIRIEUX : sur la commune depuis 1973 - Retraité - Actuellement au Conseil d'Administration de l'Amicale Régionale du Groupe RENAULT (ARGR) du Mans.

4



2



15



11



Franck BRETEAU, réélu maire pour un cinquième mandat

Le 15 Mars dernier, Franck BRETEAU et ses colistiers de la liste « Ensemble pour demain 2020-2026 » ont été élus à la tête de la municipalité de Saint Georges du Bois.

La mise en place du nouveau conseil, prévu initialement dès le vendredi qui suivait l'élection, n'a pas pu avoir lieu suite à la décision de confinement général annoncé dès le 17 Mars.

Il aura fallu attendre un peu plus de deux mois pour procéder à la mise en place du nouveau conseil municipal et à l'élection du nouveau Maire de la commune. C'est le lundi 25 Mai que s'est tenue, en plein air, la séance du conseil municipal au cours duquel il fut procédé, outre l'élection du Maire, à celle des adjoints.

Au nombre de quatre (cinq dans l'ancien mandat), les adjoints se sont vus attribués par le Maire les délégations suivantes :

- 1^{er} adjoint : Jacky LEBOU, chargé de l'urbanisme et du suivi des travaux et de l'entretien des bâtiments publics.
- 2^e adjointe : Florence HUBERT, chargée des finances et de la gestion du personnel
- 3^e adjoint : Julien PRE chargé de l'administration générale (contrats de maintenance, sécurité des bâtiments et de l'espace public, demande des particuliers, animation, plan vélo...)
- 4^e adjointe : Murielle ROBIN, chargée des affaires scolaires et périscolaires, du restaurant scolaire, des relations avec les associations et des affaires sociales).

Chaque délégation constitue un bloc de compétences permettant aux autres conseillers municipaux de s'impliquer plus particulièrement dans un des « blocs » de leur choix.

Ont été élus en qualité de représentants de la municipalité au sein du C.C.A.S, présidé de droit par le Maire :

- Murielle ROBIN
- Jean-François VIRIEUX
- Martine ROPARS
- Ann ANNIC
- Nathalie MEUNIER

Les représentants issus du monde associatif seront désignés prochainement.

Florence HUBERT a été élue référente pour les questions de défense.

Les représentants boisgeorgiens au sein des instances intercommunales

- Conseil communautaire de Le Mans Métropole : Franck BRETEAU
- Comité syndical du Bocage Cénomans : Franck BRETEAU, Murielle ROBIN, Delphine MOULIN ainsi que Marie LOMBRICI en suppléante.
- Comité syndical du Parc de la Rivière : Franck BRETEAU, Florence HUBERT, Jacky LEBOU et Patrick LELASSEUX. En suppléants : Jean-Pierre URIEN, Nathalie MEUNIER, Sébastien GANDON et Jacques LANDRY
- GIDON (organisme de lutte contre les animaux nuisibles) : Stéphane LEFFRAY
- ATESART (société publique locale gérée par le département et remplissant un rôle d'ingénierie pour les communes dans certains domaines) : Jean-François VIRIEUX
- C.N.A.S : Dominique MORVAN

Budget 2020

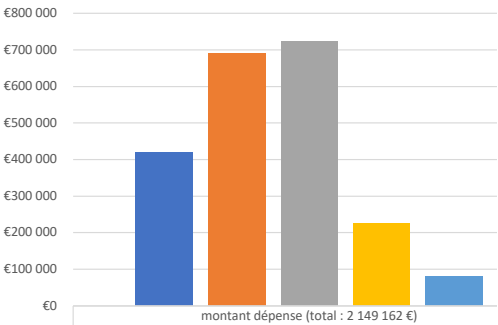
Le budget 2020 a été voté avant la fin du précédent mandat, c'était à l'occasion du dernier conseil municipal.

Ce budget est caractérisé par une légère baisse des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 3,3% ainsi qu'une baisse plus significative des dépenses d'investissement de l'exercice qui s'élèvent à 806 000 € contre 947 000 € l'année dernière (- 15%).

A noter une amélioration de la capacité de la commune à dégager des moyens d'investissement sur ses recettes de l'année puisque la somme atteint cette année 724 000 € pour 617 000 € l'année précédente.

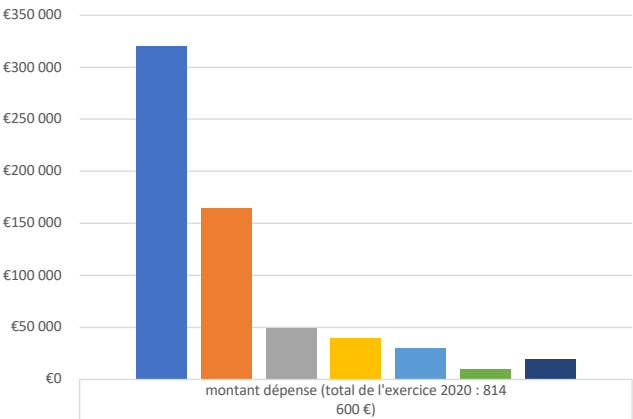
Les principaux éléments vous sont présentés à travers les graphiques suivants :

Dépenses de fonctionnement



charges à caractère général : électricité, eau, alimentation, fournitures, entretien, transports etc	€420 590
charges de personnel	€690 960
virement à la section d'investissement	€723 912
autres charges : indemnités élus, cotisations EPCL etc	€226 300
intérêts des emprunts - dépenses imprévues	€82 000

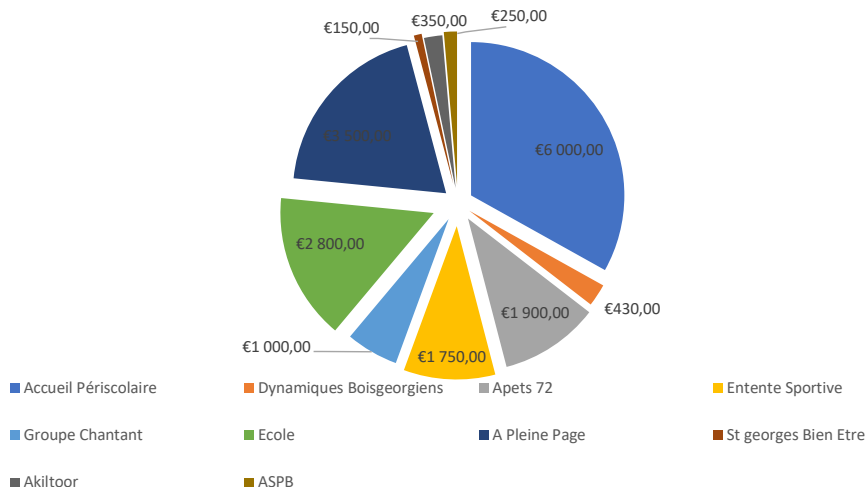
Principales dépenses d'investissement



aménagement terrain foot	€320 000
achats terrains et txv chemins	€165 000,00
piste BMX et city stade	€50 000,00
rénov. et extention salle asso.	€40 000
nouveaux équipements	€30 000
renouv. Informatique école	€10 000
dépenses imprévues	€20 000

Budget 2020

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS



Un budget 2020 qui risque d'être bousculé par la COVID 19

Ce budget a été voté avant la crise sanitaire que nous avons connue ET avant la crise économique qui se dessine devant nous. Sa réalisation ne sera pas conforme aux prévisions et les surcoûts liés aux achats massifs de produits d'hygiène et de masques ont naturellement alourdi les dépenses de fonctionnement.

S'agissant des recettes attendues, nous ne sommes absolument pas en mesure de savoir si les montants attendus seront à la hauteur des inscriptions budgétaires. Si les principales dotations provenant de l'Etat semblent garanties, les produits issus de la fiscalité économique risquent d'être vus à la baisse.

Solimut
Mutuelle
Centre Océan

Coralie GASNIER
Conseillère Commerciale Professionnels et Particuliers

147, rue Gambetta | 72000 LE MANS
Tél : 07 87 55 13 07 ou 09 77 425 525
coralie.gasnier@solimut.fr | www.solimut-centre-ocean.fr
Agissez pour l'environnement, n'imprimez cet email que si nécessaire

ÊTRE PARRAIN, CE N'EST PAS RIEN !

Vous êtes satisfait de la Mutuelle Solimut Centre Océan ?

Parlez-en autour de vous !

*voir conditions en agence

Avantages Parrain

50 €

en chèques cadeaux*

POUR CHAQUE ADHÉSION PARRAINÉE

Dénomination des voies communales

Si la dénomination des rues à l'intérieur du village est un acquis de longue date, tel n'est pas le cas de celles situées à l'extérieur de la partie agglomérée.

Jusqu'à présent aucune adresse officielle n'existait et la coutume voulait que celle-ci soit donnée par chacun au moment de son installation. C'était alors soit le nom du lieu-dit soit le nom donné à la maison ou au bâtiment. Cette situation ne peut plus être maintenue car la multiplication du recours aux livraisons de colis et surtout l'arrivée prochaine de la fibre optique sur la commune impose une adresse normalisée (un numéro et un nom).

C'est pourquoi, lors du dernier conseil municipal du précédent mandat, il a été procédé à la dénomination des voies pour toutes les habitations situées à l'extérieur de la partie urbanisée du village. A cette occasion, quelques maisons situées dans le bourg mais sur des chemins non dénommés officiellement se sont vu aussi attribuer une adresse.

A chaque fois que cela a été possible, les élus ont repris le nom d'usage déjà connu.

La commune fera le nécessaire auprès du service du cadastre pour transmettre ces nouvelles adresses.

A travers les photos aériennes ci-contre, nous vous laissons le soin de découvrir les nouvelles dénominations de voies. Chaque riverain concerné a reçu ou recevra très prochainement un courrier de la Mairie lui précisant sa nouvelle adresse.







La ronde verte s'étend dans le secteur du Panorama

Dans le précédent bulletin, nous vous annoncions l'achat des parcelles pour étendre la « ronde verte » vers le secteur du panorama, depuis des travaux d'ouverture de chemin au public ont été réalisés. Il est dorénavant possible d'emprunter ce chemin qui s'étend du lotissement du Panorama jusqu'en bas de la route de Soulligné.

Des travaux d'amélioration de l'accès à cette nouvelle portion et une signalétique restent à réaliser mais le calendrier d'exécution a été quelque peu contrarié par les événements que nous venons de connaître.



Vers un renforcement du marché sur la place de la mairie



Pendant la période de confinement, les boisgeorgiens ont pleinement apprécié la présence des « Douceurs de Julie », commerçante non sédentaire de fruits et légumes au point de justifier sa présence deux fois par semaine.

Un sondage dont les résultats vous sont communiqués ci-dessous plébiscite le maintien de ce commerce le mercredi après-midi et le samedi matin :



Souhaitez vous que le marché fruits et légumes soit maintenu le samedi matin apres la période de confinement ?

Sur 105 personnes ayant répondu au sondage :

Oui en + du mercredi apres-midi : 69 (65.71%)

Oui a la place du mercredi apres-midi : 22 (20.95%)

Non, le mercredi apres-midi est suffisant : 14 (13.33%)

Cette faisabilité n'est envisageable que dans la mesure où l'engouement constaté sera pérenne et permettra un fonctionnement rentable de l'activité. Ce maintien dépend donc de chacune et chacun d'entre vous. La municipalité, de son côté,

souhaite renforcer ce petit marché et deux nouveaux élus, Julien PRE et Stephane LEFFRAY, ont été chargés de rechercher des nouveaux commerçants intéressés par notre commune. D'ores et déjà, depuis début juin, un commerçant de produits cosmétiques bio « les potions de Geoffroy » a rejoint la place de la Mairie.

Le confinement a révélé de nombreuses actions solidaires



Le centre-bourg à l'heure du confinement

Lorsque le 18 Mars à 12h a sonné le démarrage du confinement, le premier dans l'histoire de notre Pays, personne ne savait à quoi cette période ressemblerait. Les média nationaux étaient concentrés sur la situation sanitaire et sur l'effort que les personnels soignants commençaient à déployer pour faire face à la plus grande crise de santé publique que nous connaissions depuis 50 ans (grippe de Hong-Kong en décembre 1969 : 30000 morts en France).

L'école s'arrêtait à Saint Georges comme ailleurs, nos commerçants cessaient leur activité, les activités associatives étaient annulées, la mairie réduisait son activité et la majorité de nos concitoyens se retrouvait chez eux, soit en chômage partiel, soit en télétravail.

Rapidement, il a fallu à l'échelon local prendre des mesures d'accompagnement pour garantir la distanciation physique en toutes circonstances et aider les personnes vulnérables. Le maire réactive rapidement un arrêté municipal de 2009 en proposant de reconstituer une réserve communale de sécurité civile. Une trentaine de personnes se manifeste alors en quelques jours pour proposer ses services là où il y en avait besoin. Les nouveaux élus issus du scrutin du 15 Mars pas encore en place officiellement rejoignent en masse cette réserve citoyenne. Quotidiennement ou presque,

ces « réservistes » sont sollicités pour assurer la sécurité sanitaire du marché qui se tient sur la place de la Mairie, patrouiller dans les chemins de randonnée, porter les repas aux personnes vulnérables, réaliser des masques avant même la mobilisation des bénévoles, appuyer les volontaires pour la confection massive des masques à destination de toute la population, gérer le flux sur le site

de la Blanchardière pour les déchets verts et répondre aux inquiétudes légitimes de nos concitoyens.

Ce fut aussi pour les élus une intense période de mobilisation pour répondre aux attentes identifiées sur le terrain, d'autant plus particulière que nous étions en période de transition entre deux mandats.

Grâce à la bonne volonté de tous, à la discipline collective de nos concitoyens, à la solidarité à l'égard de nos commerçants qui pour certains ont essayé de travailler autrement, nous avons traversé ces 55 jours qui resteront gravés dans nos mémoires.

C'est pourquoi, c'est un grand remerciement que le Maire, Franck BRETEAU, et tous les élus souhaitent adresser à la population boisgeorgienne et particulièrement à toutes celles et à tous ceux qui se sont impliqués dans ces actions de solidarité locale.

Cette crise sanitaire a été un moment éprouvant, surtout pour ceux qui ont été touchés par la maladie mais elle a aussi révélé l'extraordinaire potentiel de solidarité qui existe dans une petite commune comme Saint Georges.

Soyons heureux et fiers de tout ce que nous avons réalisé collectivement.

Action confection des masques

Afin de permettre aux habitants de St Georges du Bois de bénéficier d'un premier masque pour le déconfinement, la mairie a pris l'initiative de lancer une action « confection de masques ».

Plus de 40 bénévoles se sont portés volontaires pour y participer (50% ont fait le choix de travailler à leur domicile et l'autre moitié en atelier dans la salle associative), dont certaines personnes habitant hors de la commune.

Chacune a pu bénéficier d'un affûtage de sa paire de ciseaux par un professionnel.

Une commande groupée a été réalisée par les différentes communes du Syndicat Intercommunal du Bocage Cénomans (également favorable à une telle action au sein de leur village) auprès d'un fournisseur du Maine et Loire.

Une fois le matériel nécessaire réceptionné, c'est un premier groupe de bénévoles qui s'est installé pour, dans un premier temps, découper tous les tissus et élastiques et préparer les kits à distribuer aux couturières à domicile.

Dans un deuxième temps, l'atelier de production dans la salle associative a démarré et les couturières à domicile ont pu y déposer leurs masques une fois terminé (voir photo de couverture).

Nous tenons à remercier sincèrement toutes ces généreuses personnes qui ont participé, de loin ou de près, à cet élan de solidarité.

Delphine MOULIN, conseillère municipale, a tenu à



remercier au nom de la municipalité les bénévoles :

« Je tiens à saluer le temps personnel que chacune a donné, leur dévouement, l'efficacité dans leur travail, les belles rencontres, l'ambiance, ... ainsi que les maris et enfants qui ont également apporté leur aide aux couturières à domicile.

Plus de 2200 masques ont ainsi pu être distribués le vendredi 8 Mai 2020 à tous les habitants de notre commune qui ont exprimé leurs remerciements aux bénévoles par le biais des élus effectuant la distribution.

Au-delà de ces masques, 20 bénévoles se sont à nouveau lancés un défi pour honorer une demande de masques pour l'ADAPEI de la Sarthe (même formule : matériel fourni par l'ADAPEI et investissement de nos supers couturières) ».

!!!! UN TRES GRAND BRAVO ET MERCI A TOUTES !!!!

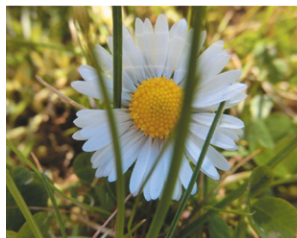
Concours photos

Au lendemain du début du confinement annoncé par Emmanuel MACRON le 18 mars 2020, nous avons lancé un concours photos des jardins. Celui-ci s'est clôturé le 17 mai 2020 à minuit.

Merci à tous pour votre participation. Nous avons pu admirer vos jardins à travers les quelques 100 photos enregistrées sur le site Internet dédié.

Face à cette bibliothèque de photos nous avons décidé de les mettre à l'honneur. C'est ainsi que dans les semaines à venir nous allons faire fleurir dans les bâtiments de la commune vos photos sous différents formats (cadre individuel, carrousel de photos ou mosaïque).

En attendant nous vous proposons quelques photos parmi les plus beaux jardins :



Travaux - Urbanisme

Aménagement de la voirie du centre bourg : la période des travaux est bien entamée

Le chantier avait commencé avant le confinement par l'enfouissement des réseaux électriques de la rue de Soulligné qui ont été interrompus avec le confinement. Cette partie a été achevée il y a quelques jours et les riverains sont dorénavant raccordés à partir du nouveau réseau souterrain.

Si les travaux de la rue de Pruillé ont aussi commencé avant le confinement ils ont été très vite interrompus laissant le chantier en l'état pendant toute la période d'arrêt de l'activité économique. La reprise le 25 Mai a donc été fortement appréciée et pendant trois semaines, l'entreprise HRC a redoublé d'effort pour terminer son intervention mi-juin. L'accès piétonnier à la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse est largement améliorée grâce à un élargissement significatif du trottoir. Comme prévu, le carrefour de la rue de Pruillé avec l'avenue Pierre de Coubertin a été reprofilé et le plateau réalisé.

La phase en cours est l'entrée de la place de la Mairie où est prévue la réfection du parvis devant l'église et la sécurisation du débouché de la place sur l'axe principal.

S'agissant de la circulation pendant les travaux, nous avons demandé que le carrefour des rues de Sablé et du Mans avec la rue de Soulligné soit toujours accessible. En effet une fois la phase du parvis terminée, ce sera la partie proche du carrefour côté rue de Sablé qui sera rénové au cours du mois de Juillet. Ensuite, au mois d'Août ce sera le tour de la rue du Mans à proximité du carrefour central jusqu'à la boulangerie.

Pendant ces deux phases, le carrefour restera accessible, soit d'un côté, soit de l'autre. Pour les personnes arrivant de l'extérieur du village, une déviation sera mise en place aux deux entrées du



village avec un passage par l'avenue des Constellations, la rue des sources et la rue de la Croix Sainte Apolline. Le passage actuellement interdit entre la rue des Sources et l'Avenue des Constellations sera provisoirement ouvert, y compris pour les transports en commun. Il sera refermé après.

Le carrefour central, sur lequel un plateau sera réalisé, sera barré pendant 4/5 jours à la fin du mois d'août. L'objectif est que cette phase soit terminée avant la rentrée scolaire.

Pendant l'été, le parking de l'école sera entièrement rénové.

Arrivera le mois de septembre avec la phase suivante, c'est-à-dire la rue de Soulligné. Rappelons que la chronologie initiale prévoyait une intervention dans cette rue pendant l'été mais que les événements sanitaires du printemps ont bousculé le calendrier initial.

Tous ces travaux sont perturbants et la municipalité vous remercie de votre compréhension. Souhaitons qu'après nous profitions d'un espace public plus agréable et plus sécurisé.

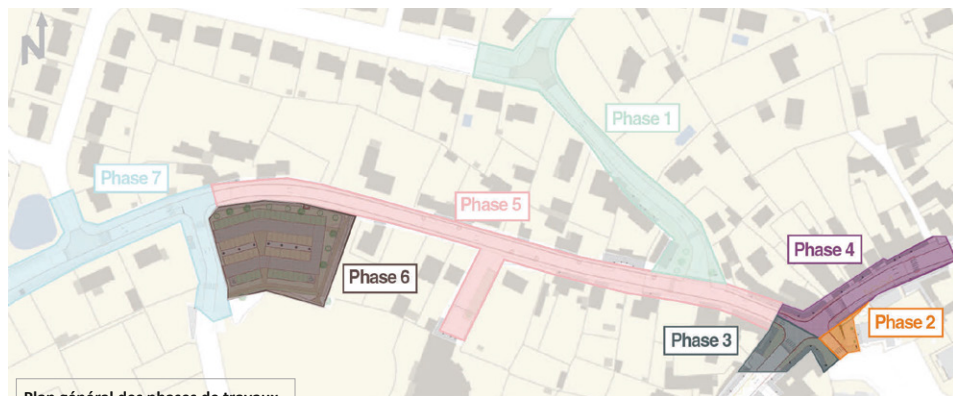
Il sera alors temps d'évoquer le chantier du bas du bourg, au carrefour de la rue du Mans et de la rue Sainte Apolline mais nous y reviendrons prochainement.

AMENAGEMENT VOIRIE CENTRE BOURG

DEROULEMENT DES TRAVAUX DE L'ETE

Quatre phases de travaux vont se dérouler au cours de l'été 2020. Elles impactent des lieux stratégiques de la commune et nécessitent donc d'être réalisées quand la circulation et la fréquentation sont plus calmes.

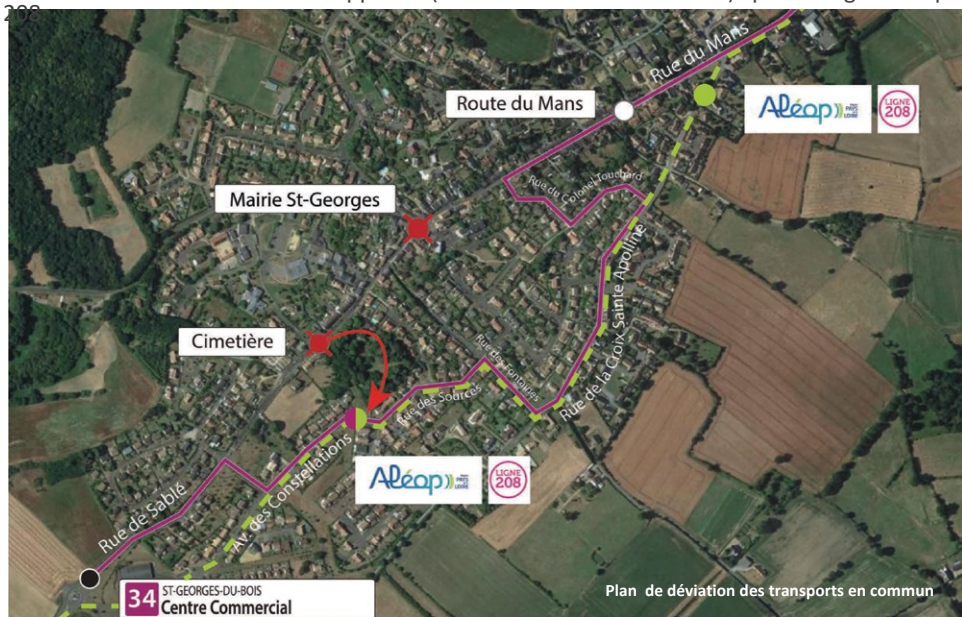
Il s'agit du carrefour principal du bourg entre les rues du Mans, de Sablé et de Souigné ainsi que le parking de l'école.



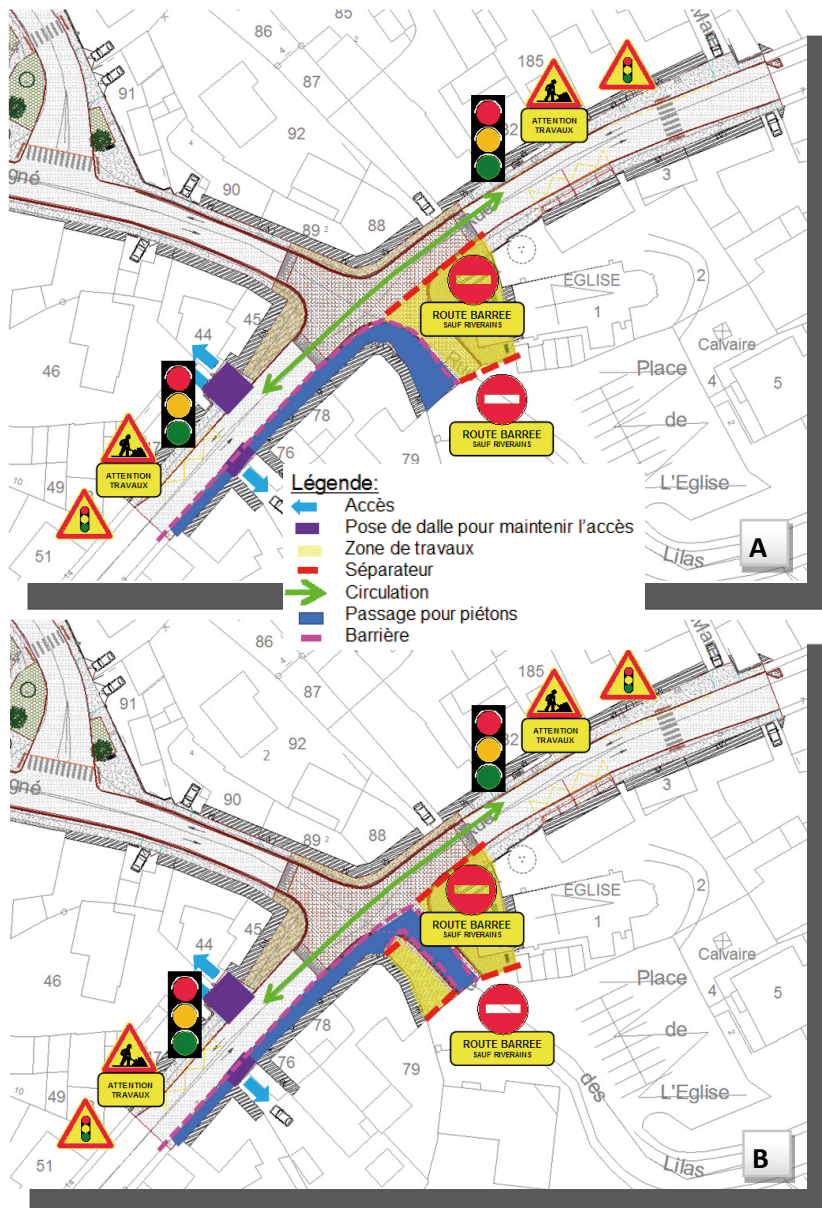
Plan général des phases de travaux

Les transports en commun ne passeront pas dans les zones de chantier.

Les bus SETRAM et Aléop seront déviés tout l'été. L'arrêt cimetière sera déplacé avenue des Constellations (flèche rouge sur le plan) à côté du chemin remontant au centre bourg. L'arrêt mairie sera supprimé. L'arrêt route du Mans sera déplacé sur le bout de la rue Croix Ste Appoline (donnant sur la rue du Mans) pour la ligne Aléop 208.

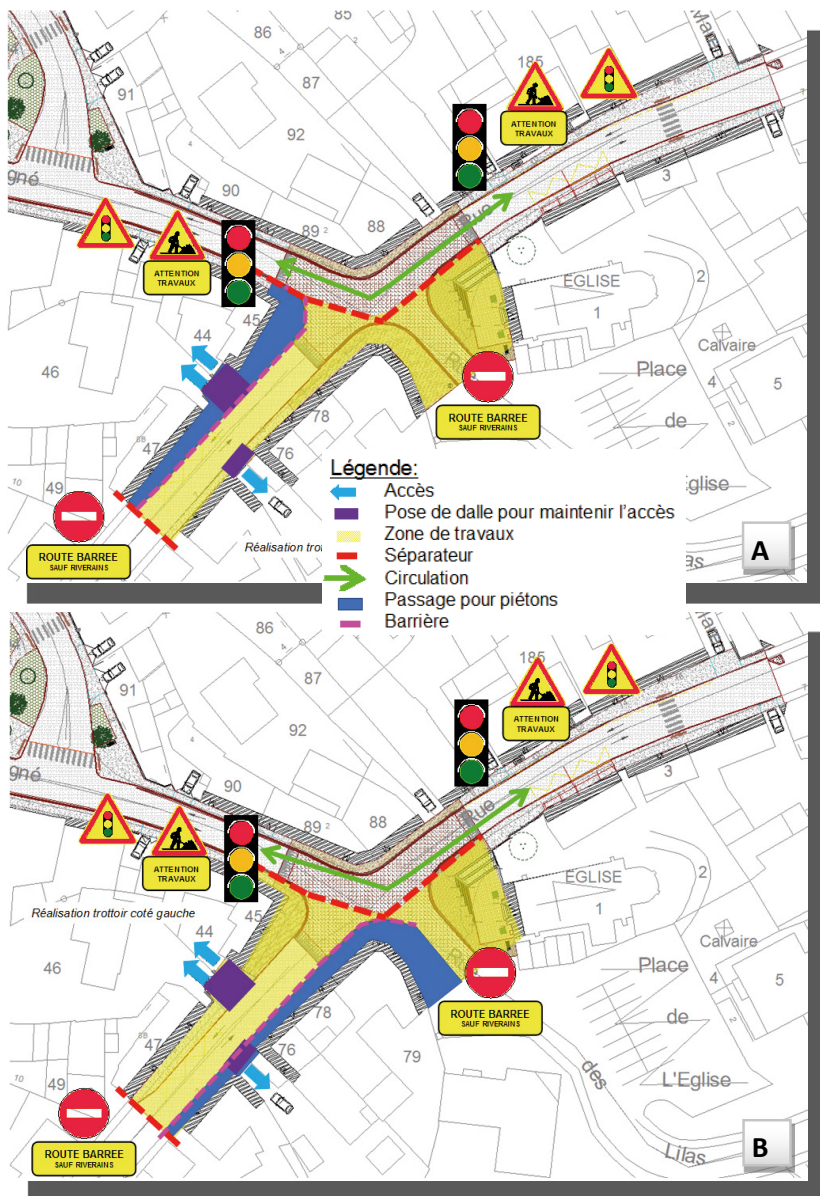


PHASE 2 : DU 18 JUIN A DEBUT JUILLET - Travaux sur le parvis de l'Eglise



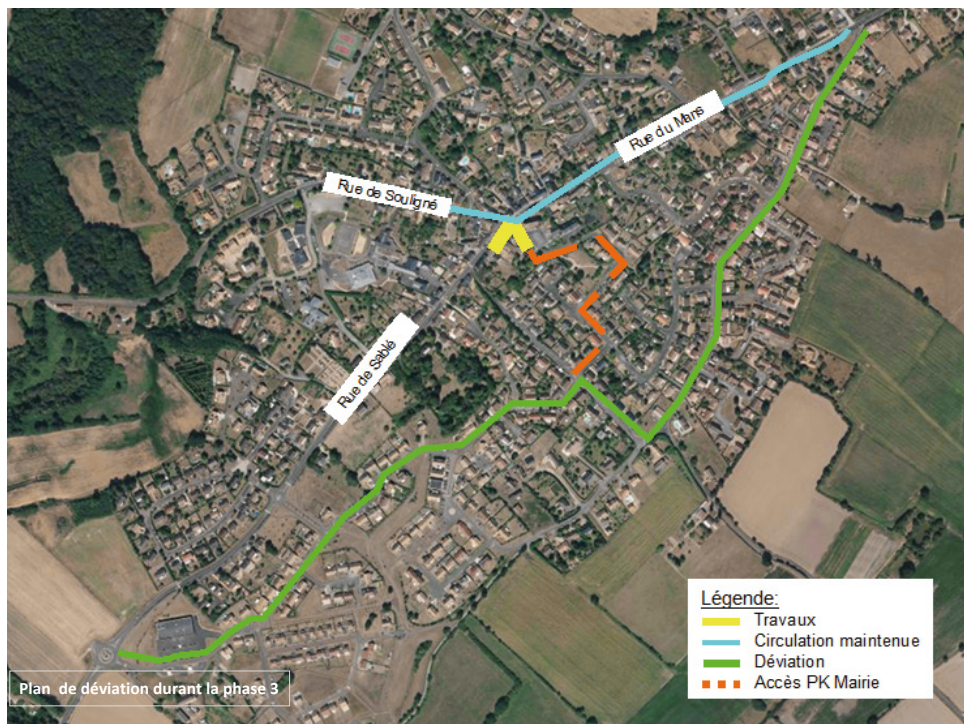
Si besoin, une déviation pour accéder au parking de la Mairie est mise en place depuis le giratoire de la route de Sablé près du centre commercial et depuis la rue de la Croix Sainte Apolline au nord. Le stationnement place de la mairie est possible à partir de la rue des Lilas. L'accès à l'église et aux commerçants du centre bourg est préservé. Le marché hebdomadaire est maintenu.

PHASE 3 : DEBUT JUILLET A DEBUT AOUT - Travaux sur la route de Sablé

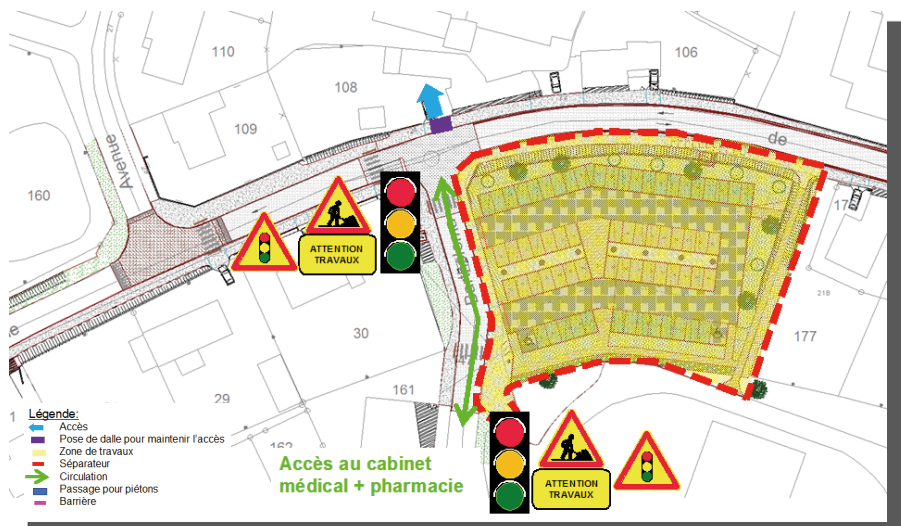


Une déviation de la circulation de traversée de bourg sera mise en place par le giratoire de la route de Sablé près du centre commercial et le carrefour entre la rue de la Croix Ste Apolline et la rue du Mai au nord. Cette déviation permettra l'accès au parking de la mairie.

Le stationnement place de la mairie sera possible à partir de la rue des Lilas. L'accès aux commerçants du centre bourg et à l'église sera préservé. Le marché hebdomadaire sera maintenu.

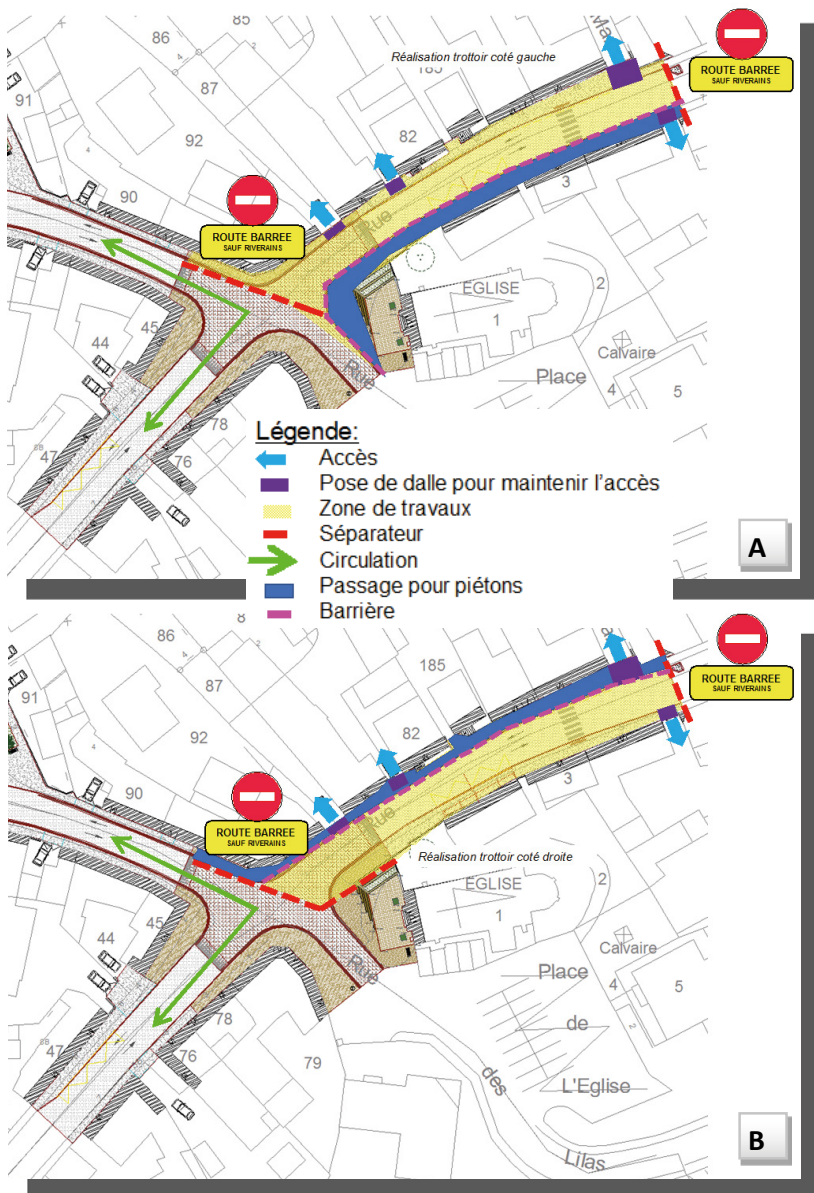


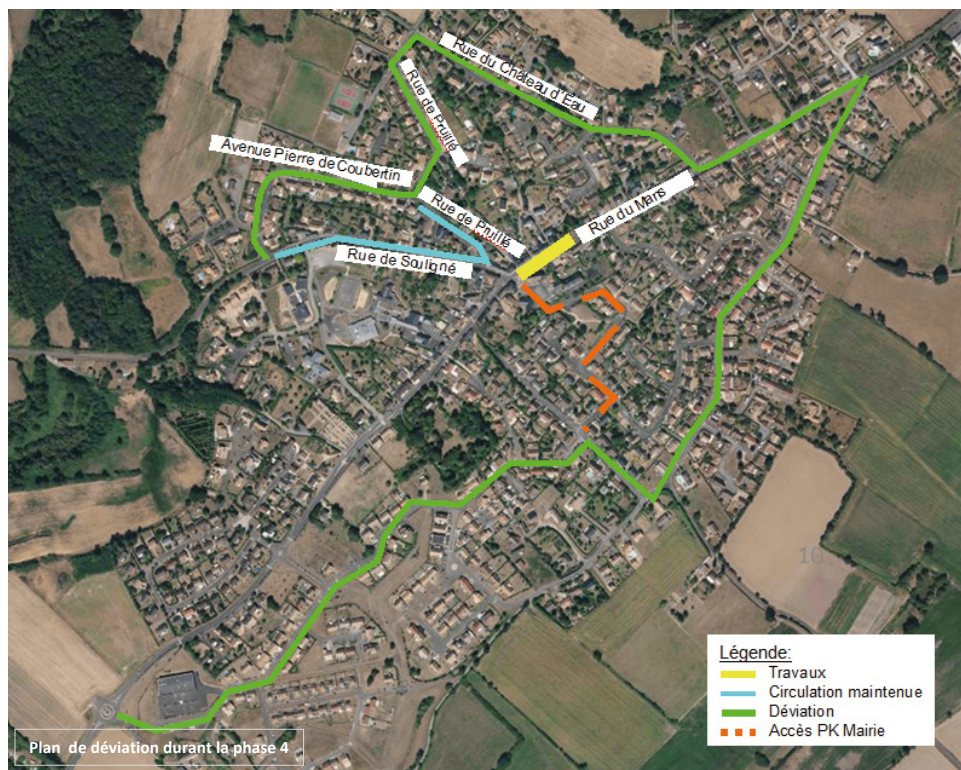
PHASE 6 : DEBUT JUILLET A FIN AOÛT - Travaux sur le parking de l'école



Le parking de l'école sera fermé du 6 juillet au 28 août. L'accès au pôle santé sera maintenu avec possibilité de circulation alternée.

PHASE 4 : DEBUT AOUT A FIN AOUT - Travaux sur la route du Mans

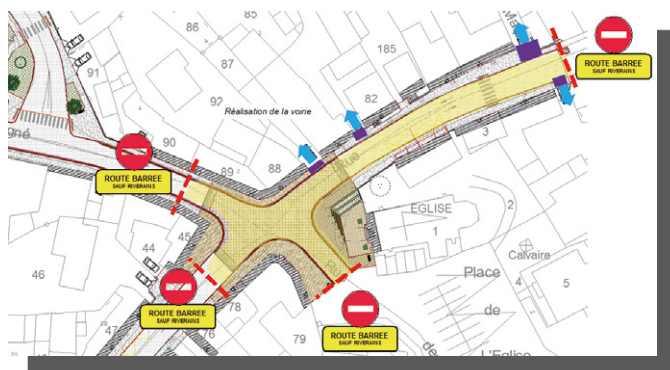




Une déviation de la circulation de traversée de bourg sera mise en place par le giratoire de la route de Sablé au sud et le carrefour entre la rue de la Croix Sainte Apolline et la rue du Mans au nord. Cette déviation permettra l'accès au parking de la mairie et aux commerces.

Pour accéder à la rue de Soulligné, la circulation sera déviée par la rue du Château d'eau et l'avenue Pierre de Coubertin.

Le marché hebdomadaire sera maintenu.



Durant la dernière semaine d'Août, afin de réaliser la nouvelle chaussée, le carrefour sera barré pendant 3 jours.

Eco quartier le Clos des Hayes

Le Clos des Hayes, opération d'aménagement urbain répond à l'OAP définie par le nouveau PLUI de Le Mans Métropole. Ce projet à caractère majoritairement locatif, acquis en partie par Sarthe Habitat, privilégiera une circulation apaisée avec une aire de stationnement en entrée de site et la construction donnera une part importante au bois et permettra une performance thermique certifiée RT 2012-20%.

L'opération propose 12 logements locatifs intermédiaires, 16 maisons individuelles en location, et 10 maisons en accession sociale sécurisée à la propriété.

Il sera mis en vente « libre » deux maisons individuelles T5 de 100,18 m² avec grand séjour cuisine de 37 m², une chambre et SDB au RDC et 3 chambres à l'étage et petit jardin plein sud



sans aucun vis à vis. Pour tout renseignement, contacter YesWimmo.com, Jean-Charles Vallée 06 14 18 32 27.

Par ailleurs, un bâtiment indépendant comprendra au rez de chaussée une micro crèche avec un jardin privatif animée par BB LOULOU et à l'étage deux appartements locatifs T3.

Le lotissement Val de l'Orne : un démarrage perturbé



Situé au rond-point du centre commercial, le lotissement du Val de l'Orne avait à peine commencé que le chantier devait s'arrêter avec le confinement décidé à partir du 18 Mars.

Les travaux ont repris mi-mai et se poursuivent depuis avec la mobilisation de gros moyens par les entreprises présentes.

Ce projet, réalisé par la société Nexity, consiste en un lotissement de 28 parcelles à bâtir et d'un îlot de huit logements au profit d'un bailleur social. La commercialisation de ce nouveau projet est un véritable succès puisque 18 parcelles ont fait l'objet de réservations à ce jour.

Nouveau lotissement du Champ de la Grange

Comme la plupart des chantiers dans notre pays le lotissement du champ de la Grange, situé entre celui du Bosquet de Trompe Souris et le terrain de sports, a été interrompu pendant la période de confinement. C'est à la fin du mois d'avril que le chantier a repris avec la mise en valeur d'une ancienne ruine d'une grange rattachée à la ferme de trompe souris (qui n'existe plus).

Cette réhabilitation partielle constitue « un clin d'œil » au passé de ce secteur de notre commune et sera aussi un lieu particulièrement convivial autour duquel quelques jeux et bancs seront installés, constituant ainsi une halte ombragée le long de la ronde verte.



Au début du mois de juin, la commercialisation du lotissement se poursuit dans de bonnes conditions puisqu'une quinzaine de lots ont été acquis auprès de l'aménageur Viabilis.

Boîtes à livres



C'était une demande des délégués des enfants présentée dans un conseil d'école de l'année dernière. Les deux boîtes à livres installées sous l'auvent de l'école primaire permettent aux enfants qui le souhaitent de se divertir par la lecture pendant les temps de récréation. Provisoirement, pour des raisons sanitaires liées à la COVID 19, l'accessibilité aux livres n'est plus permise.

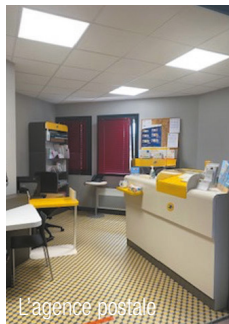
Leurs couleurs vives ne sont pas sans rappeler celles des clôtures de la petite cour de l'école élémentaire mais aussi celles du bâtiment lui-même.

Un portillon pour accéder au nouveau jardin public de Trompe souris à partir de l'école



Le nouveau jardin public de Trompe Souris a été ouvert l'année dernière et les enseignants avaient demandé à la municipalité la possibilité d'ouvrir un portillon pour accéder directement à partir de la petite cour de l'école élémentaire. Ce portillon a été réalisé au cours de l'hiver passé.

La Mairie et l'agence postale font peau neuve



L'agence postale

C'est un chantier qui a pu être achevé ou presque avant le confinement du 17 Mars. L'aménagement intérieur de la Mairie a été entièrement repensé afin de permettre la création d'un espace plus grand pour l'activité de l'agence postale. Dorénavant cet espace se situe à

l'entrée de la Mairie, à l'emplacement d'un bureau qui accueillait deux élus.

Pour redonner un espace de travail aux élus, un étage a été créé au sein du volume existant. Dans la nouvelle configuration, un bureau partagé entre trois adjoints a été ouvert ainsi qu'un emplacement de réunion. Toujours à l'étage, une pièce ouverte permet au personnel de la commune de bénéficier d'un lieu de convivialité pendant les pauses.



Salle du conseil



Bureau des élus

Un escalier et une rampe d'accès sculptés desservent cet étage et apportent au nouvel ensemble un visuel totalement modifié.

Ces travaux ont été l'occasion d'améliorer sensiblement l'isolation du bâtiment avec notamment le changement de toutes les menuiseries (portes et fenêtres) du bâtiment. L'objectif est d'améliorer la performance du bâtiment de 42%.

Plusieurs aspects pratiques ont été résolus à cette



Entrée de la mairie, donnant sur les marches et la passerelle à l'étage

occasion. Des espaces de rangement ont été multipliés.

Sous l'œil vigilant de Florence HUBERT, adjointe qui avait en charge le suivi de ce projet, les travaux ont presque été terminés avant l'arrêt des activités du à la situation sanitaire que nous venons de traverser. Après l'intérieur et dès la reprise des activités économiques, ce fut le tour de l'extérieur du bâtiment d'être rénové avec une nouvelle mise en peinture, plus claire, et un contraste plus affirmé sur les parties boisées avec la couleur rouge que vous avez certainement déjà aperçue.

A cette occasion une partie du mobilier a été remplacée ainsi que l'équipement informatique.

La mairie n'avait connu aucune modification depuis sa construction d'origine en 1992. Avec ces travaux largement subventionnés par l'Etat, la région Pays de la Loire et Le Mans Métropole (respectivement 27,75%, 20% et 22,89% du montant total des dépenses HT), les conditions d'accueil et de travail sont ainsi largement améliorées. La poste a également participé au titre de la rénovation de l'agence postale à hauteur de 20 000€.

Coût de l'opération : 326 945,86€ (reste à charge de la commune : 181 793,13€)



Le ravalement extérieur de la Mairie

Sécurisation de la traversée de la route de sablé

C'est avant la fin de la période de confinement que l'aménagement du passage piétons situé rue de Sablé près du chemin creux (nouvelle dénomination du chemin situé juste après le cimetière en venant du bourg) a été achevé avec la réalisation de deux bandes en résine pour améliorer sa visibilité. Ces travaux relèvent de la compétence de Le Mans Métropole.



LES MOYENS D'INFORMATIONS PROPOSÉS SUR ST GEORGES DU BOIS

- Trois bulletins par an
- Un site internet www.sgdb72.fr comptant plus de 4000 visites/mois
- Une application pour smartphones/lphones avec une rubrique sondage à travers laquelle vous êtes régulièrement consulté

Une reprise de l'école compliquée mais réussie

Le 12 Mai dernier, l'école rouvrait ses portes après le confinement et dans le cadre d'un protocole sanitaire stricte afin d'apporter la meilleure sécurité possible aux enfants et rassurer les parents.

C'est en concertation avec l'équipe pédagogique que plusieurs réunions de travail se sont tenues afin de mettre en œuvre la nouvelle organisation préconisée. Des groupes d'élèves ne dépassant pas 15 par classe, des lieux dont l'accès est condamné au sein de l'établissement, des espaces de récréation différenciés selon les groupes d'élèves, un protocole de nettoyage drastique qui consiste à désinfecter les classes deux fois par jour et à intervenir dans les sanitaires après chaque passage, tous ces éléments n'ont pu être mis en œuvre qu'avec un renforcement du personnel d'entretien mobilisé par la commune. Il a fallu recruter deux personnes supplémentaires jusqu'à la fin de l'année scolaire pour faire face à ces nouvelles contraintes.

Un chemin d'accès pour entrer à l'école a été dessiné, les parents ne sont plus autorisés à rentrer dans les bâtiments (pratique courante auparavant en maternelle), la garderie de fin de journée a été prolongée de quinze minutes jusqu'à 17h en l'absence d'accueil périscolaire, les horaires de récréation et de sortie du midi légèrement décalés entre les classes, telles sont quelques-unes des autres mesures qui ont été adoptées.

S'agissant du restaurant scolaire, l'aménagement de la salle de restaurant a été repensé afin de garantir une distanciation physique raisonnable entre les enfants pendant la durée du repas. Avec cette nouvelle organisation, la capacité d'accueil est de 75 enfants par service. A ce jour, les cours ayant repris par demi-groupes, (lundi et mardi pour les uns, jeudi et vendredi pour les autres) un seul service est proposé.

Comment s'est organisée la montée en puissance de la reprise ?

Au 12 Mai, la reprise s'est faite au profit de trois niveaux de classe : les grandes sections de maternelle, les CP et les CM2. Ce choix des niveaux a fait l'objet d'un long échange avec l'équipe pédagogique, l'inspection d'académie et a été le fruit d'une décision collective de toutes les communes de Le Mans Métropole. Le 25 Mai, il a été choisi d'ouvrir l'école à un nouveau niveau, à savoir les CM1. Puis, le 2 Juin, nous avons franchi un pas supplémentaire avec l'ouverture aux CE1 et CE2. A ce jour, seules les petites et moyennes sections de maternelle n'ont pas repris la classe. Un retour partiel des moyennes sections sur deux matinées par semaine est envisagé pour le 15 Juin (rédaction de l'article fait avant cette date). Ce choix, partagé également au sein des communes de Le Mans Métropole, est directement lié au maintien en l'état du protocole sanitaire dont la rigueur nous paraît inapplicable auprès de très petits enfants. A l'heure d'écriture de ces lignes, des propos d'allègement de ce protocole commencent à circuler et pourraient peut-être permettre la reprise de tous les niveaux avant les vacances scolaires.

Avec toutes ces mesures, ce sont environ 75% des enfants des niveaux concernés qui ont repris l'école (rappel : la reprise reste sur la base du volontariat des parents) ce qui constitue une grande satisfaction pour tous les acteurs mobilisés. Un tel score nous met largement à l'abri du risque de décrochage scolaire et de désocialisation que certaines autres communes de la communauté urbaine craignent, certaines n'ayant que de 10 à 25% de taux de reprise selon les quartiers.

Cette reprise a été permise grâce à l'énorme mobilisation de tous : enseignants et personnel de mairie et notamment le personnel administratif très sollicité pour l'organisation des plannings.

Enfance-jeunesse

Signature CTG

En février dernier, le Syndicat Intercommunal du Bocage Cénomans a réaffirmé sa volonté d'accompagnement des familles pour les années à venir en signant une convention d'engagement et de soutien avec la CAF (Convention Territoriale Globale) pour les 4 prochaines années (2020-2023).

Cette convention est l'aboutissement d'un diagnostic partagé ; 18 mois de travail ayant également abouti à l'écriture du projet social de territoire, auquel ont été associés élus, habitants, partenaires, associations locales et agents techniques.

Un comité de pilotage aura en charge de suivre la mise en œuvre des objectifs et des actions autour de 4 axes stratégiques : petite enfance, enfance-jeunesse, animation à la vie sociale et accompagnement à la parentalité.

Quelques exemples d'actions envisagées :

- Réflexion sur l'offre de service petite enfance pour mieux répondre aux besoins des familles
- Co-construction d'un projet éducatif pour le territoire du bocage Cénomans
- Réflexion sur le projet jeunesse en favorisant la participation des jeunes

Par ailleurs, face à la crise sanitaire, les services du Bocage Cénomans ont dû fermer l'accueil au public du 16 mars au 12 mai.



Seul le **Relais Petite Enfance** a pu poursuivre sa mission d'accompagnement et de soutien aux parents et professionnels de la garde à domicile. L'**ALSH des vacances de Pâques**, regroupé avec celui du Sivom de l'Antonnière, au Centre Social de la Milesse, a permis aux familles prioritaires d'avoir une solution d'accueil pendant cette période troublée.

Depuis le 12 mai les services rouvrent progressivement :

- Le **multi accueil Pomme de Reinette** a repris l'accueil régulier à raison de 10 jeunes enfants par jour.
- L'**ALSH** du mercredi a rouvert ses portes depuis le 20 mai.
- L'**ALSH d'été** ouvrira ses portes du **lundi 6 juillet au vendredi 7 août**, puis du **lundi 17 août au vendredi 28 août**.
- Les **tickets sports** habituellement proposés fin août sont à ce jour maintenus.
- L'**ALSH été organisé par Familles Rurales à Chaufour Notre Dame** devrait ouvrir du 6 au 31 juillet 2020 pour les enfants de 3 à 14 ans

Malheureusement les mini séjours organisés dans le cadre de l'ALSH été, et les deux séjours pré-ados et ados de l'été ne pourront pas avoir lieu en 2020.

Retrouvez toutes les informations et les modalités d'inscription sur le site : syndicat-bocage-cenmans.fr et pour recevoir les notifications : téléchargez l'application !



Téléchargez gratuitement **CityWall**
puis sélectionnez SYNDICAT DU BOCAGE CENOMANS



Associations

Habituellement, le bulletin municipal comprend une rubrique importante sur la vie associative, chacune des associations étant invitée à faire parvenir les éléments qu'elle souhaite voir publier.

L'absence d'activité depuis le mois de mars et l'absence de visibilité sur les mois à venir ne leur permet pas aujourd'hui de s'exprimer en connaissance de cause. La rubrique est donc exceptionnellement restreinte.

Pour ce qui est de la réouverture de la salle associative, celle-ci n'est toujours pas programmée. En effet, la persistance du protocole sanitaire actuel ne nous permet pas d'assurer la mise à disposition de la salle pour les activités hebdomadaires habituelles. Par ailleurs, le planning annuel d'utilisation pour les festivités exceptionnelles fait habituellement l'objet d'une réunion au mois de juin. Celle-ci sera décalée à la rentrée de septembre afin d'avoir une vision plus claire des possibilités qui sont ouvertes aux organisateurs de moments festifs.

Les associations de la commune :

ASSOCIATION	PRÉSIDENT OU CONTACT	TÉLÉPHONE	MAIL / BLOG
À pleine page (Bibliothèque)	Elisabeth BOUTEILLER	02.43.47.25.74	Mail : a.pleine.page@wanadoo.fr Blog : a-pleine-page.e-monsite.com
Accueil Périscolaire	Marie SALMON	02.43.47.08.08	Mail : accueil.periscolaire72700@orange.fr
Akiltoor	Trévor CORBION	07.81.55.69.15	Mail : akiltoor@gmail.com
Association des Parents d'élèves de l'Ecole Trompe Souris			Mail : apets72700@gmail.com
Association Sportive de Pétanque Boisgeorgienne	Gino GAISNE	06.27.17.47.07	Blog : aspb.asso-web.com
Dynamiques Boisgeorgiens	Max MORANCE	02.43.47.24.66	Mail : assos72-dynamiquesboisgeorgiens@yahoo.fr
Football Club Saint Georges Pruillé	Dominique LECHAT	06.77.25.54.61	Site : http://essgb.footeo.com
Fianchetto (échecs)	Jean-Claude BOUTTIER	06.72.13.79.91	
Groupe Chantant (chorale)	Alain SAUDRAIS	02.43.47.22.07	
Kazok(ou)	Jérémy JUSTICE		Mail : kazokou@free.fr
St Georges Bien Etre (gymnastique)	Evelyne BODINIER	02.43.80.55.59	Mail : saintgeorgesbienetre@laposte.net Blog : sgbe72.over-blog.com
Sportsmile	Lenny VINTOUSKI	06 35 32 26 24	Mail : el-cy-2@outlook.fr
Union Nationale des Combattants	Roger CHOLEAU	02.43.47.19.95	
Z'écogeorgiens			Mail : zecogeorgiens@free.fr Site : zecogeorgiens.frama.site

AKILTOOR

Depuis mi-mai l'association Akiltoor a repris ses activités en mode ludothèque, uniquement sur rendez-vous le jeudi entre 20h30 et 21h30.

- Une seule personne à la fois dans les locaux.
- Respect des gestes barrières et port du masque obligatoire.
- Du gel hydroalcoolique est à disposition et le lavage des mains est obligatoire avant de toucher les boîtes de jeux.
- Après retour, les jeux sont isolés pendant une semaine dans une section dédiée.

SPORTSMILE

Sportsmile vit sa première année sportive riche en sport. Beaucoup d'apprentissage et bien-être durant cette année 2020 sont partagés avec ses adhérentes.

Face aux circonstances actuelles, l'association a mis en place des cours de Zumba virtuels en direct. Malgré les difficultés rencontrées, les résultats sont plutôt positifs et encourageant.

Le cours de Zumba fitness est annoncé une à deux fois par semaine sur sa page facebook «SPORTSMILE BY LENNY VINTOUSKY» et diffusé en direct sur une autre plateforme (ZOOM) très simple à suivre à partir d'un ordinateur, téléphone ou d'une tablette.

Un nouveau cours de renforcement musculaire sera prochainement ajouté au programme.

Pour participer aux cours virtuels en direct, il suffit de nous le faire savoir, par mail (el-cy-2@outlook.fr), téléphone (06.35.32.26.24) ou sur facebook (Sportsmile by Lenny Vintousky)

PS : Concernant les futures inscriptions pour la prochaine saison, en accord avec les mesures de sécurité attendus, un cours d'essai pourra être mis en place dès la reprise habituelle des cours à la salle associative. Toute nouveauté concernant SPORTSMILE sera également divulguée sur l'appli Saint Georges du Bois ainsi que sur sa page facebook.

Gardez le SMILE 😊

BIBLIOTHÈQUE *A pleine page*

NOUVELLE PROCÉDURE

En attendant de pouvoir vous accueillir à nouveau au sein de notre bibliothèque, nous vous proposons ce dispositif afin de maintenir, de façon sécurisée, une offre culturelle dans ce contexte si particulier.



► Dépôt des livres empruntés

Devant l'entrée du Presbytère

(des cartons seront mis à votre disposition)
Pour garantir votre sécurité, venez si possible seul et avec un masque. Nous indiquer votre nom ainsi que le nombre de livres que vous rapportez. Ces livres seront mis en confinement pendant une dizaine de jours avant d'être remis de nouveau en circulation.

DATES DE DEPOT

Samedi 13 juin	10h30 - 12h
Jeudi 18 juin	17h00 - 18h30
Samedi 20 juin	10h30 - 12h
Mercredi 24 juin	17h00 - 18h30

De nouvelles dates de dépôt vous seront communiquées ultérieurement

► Réservation

Sur le catalogue en ligne <https://bibliotheque-sgdb.fr>
Se connecter avec votre n° d'identifiant* et votre mot de passe. Faites votre sélection et réservez les livres s'ils sont disponibles.

Par mail a.pleine.page@wanadoo.fr

Par téléphone 09 64 02 36 05

Ou en déposant votre liste dans la boîte aux lettres de la Bibliothèque.

* Numéro se trouvant sur la carte reçue lors de votre inscription.

Après avoir fait votre choix sur le catalogue en ligne.

Possibilité de réserver 8 livres pour une durée de 60 jours.

► Retrait de votre commande

Nous vous contacterons par mail ou téléphone pour vous donner rendez-vous afin de récupérer vos livres.

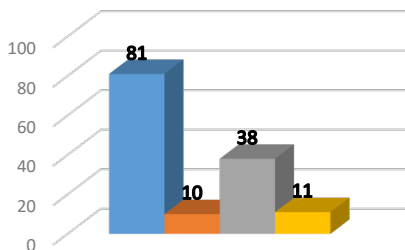
LES EMPRUNTS SE FERONT À L'EXTÉRIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE

SONDAGE sur le Vélo à SAINT-GEORGES DU BOIS en 2019 réalisé par les ZECOGEORGIENS

Résultats en fonction des réponses de 90 foyers (253 habitants soit 12% de la population)

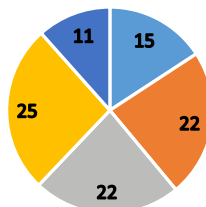
Quelle est votre pratique du vélo aujourd'hui ?

■ loisir ■ travail ■ pratique ■ aucune



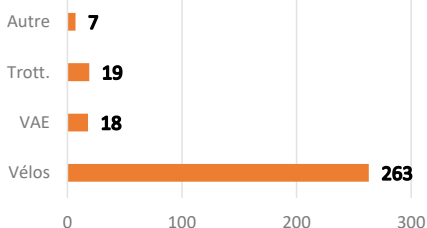
A quelle fréquence utilisez-vous le vélo ?

■ tous les jours
■ hebdo
■ mensuel
■ annuel
■ jamais



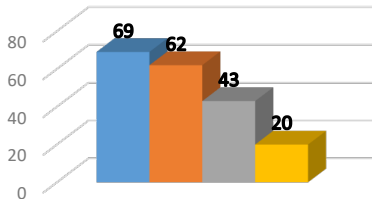
Quels moyens de déplacements alternatifs utilisez-vous ?

*VAE = Vélo à Assistance Electrique

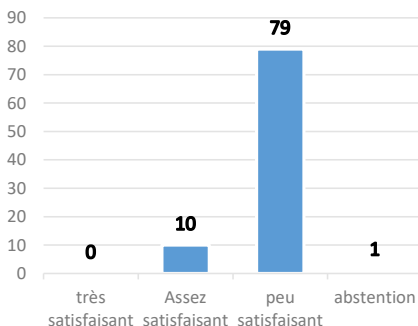


Quels sont vos déplacements géographiques ?

■ commune ■ alentours
■ Le Mans Allonnes ■ autre

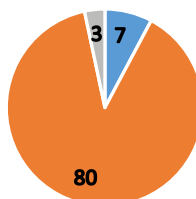


Comment considérez-vous la place faite au vélo sur la commune ?



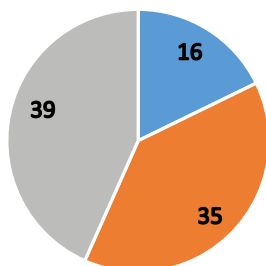
Estimez-vous que la sécurité des cyclistes soit assurée sur les voies de circulation de la commune ?

■ oui ■ non ■ abstention



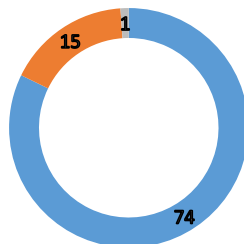
Autorisez-vous vos enfants à se déplacer seuls à vélo dans le village ?

■ oui ■ non ■ abstention



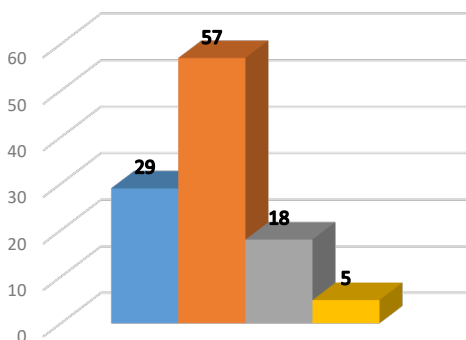
Une voie aménagée entre la commune et Le Mans / Allonnes vous permettrait-elle d'envisager un déplacement à vélo ?

■ oui ■ non ■ abstention



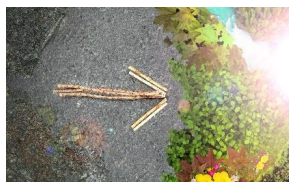
Quels événements autour du vélo pourraient vous intéresser ?

■ atelier ■ rando ■ fête ■ autre



Un grand merci à tous ceux qui ont participé à ce sondage !

Avec ces informations, nous tenterons de faire évoluer la place du vélo dans la commune. A suivre ... !



La suite, des informations , un contact :

<https://zecogeorgiens.frama.site>

zecogeorgiens@free.fr

Rétrospective



Festival de jeux de fin d'année organisé par l'association AKILTOOR



Fresque de fin d'année réalisée par les élèves de l'école Trompe Souris exposée au restaurant scolaire



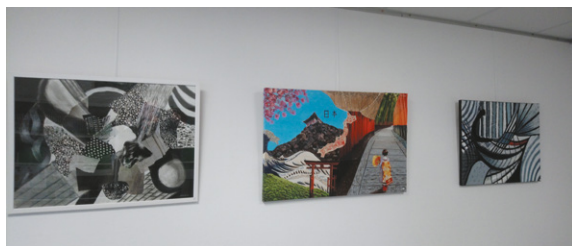
Spectacle de fin d'année pour enfants kamishibai



Lâcher de truites de février



Départ en retraite de Dominique MORVAN à la fin de l'année scolaire 2018-2019



Exposition de fin d'année TALBOT
TIRATAY à l'espace culturel

Cérémonie du 8 Mai 2020



Remise masques ADAPEI

Après la formidable mobilisation des volontaires boisgeorgiennes pour la confection des masques à destination des habitants de la commune, un deuxième défi a été relevé par une vingtaine d'entre elles, toujours sous la houlette de Delphine MOULIN et Dominique MORVAN, nouvelles conseillères municipales. Ce défi : réaliser près de 2500 nouveaux masques pour les résidents des différentes structures de l'ADAPEI à travers le département de la Sarthe.



L'ADAPEI est présente à Saint Georges à travers le foyer des Cèdres qui accueille une vingtaine de résidents. Après avoir appris la mobilisation des couturières boisgeorgiennes, les représentants locaux de l'ADAPEI nous ont contactés afin de savoir si les bénévoles pouvaient les aider dans une confection de masques. D'une demande de 600 dans un premier temps, celle-ci a évolué pour atteindre près de 2500. Les volontaires boisgeorgiennes ont alors été interrogées sur la faisabilité d'un tel nombre et ont toutes accepté de relever le défi.

En présence de Mmes GUERARD et VALIENNE, respectivement Présidente et vice-Présidente de l'ADAPEI, de Mme DESGARNIER, coordinatrice des foyers ADAPEI au sein de Le Mans Métropole, dont celui de Saint Georges, d'une dizaine de couturières, d'une délégation des résidents du foyer des cèdres, des élus impliqués dans la démarche et du Maire, Franck BRETEAU, les masques ont été officiellement remis.

En remerciements, Mme GUERARD a remis à chacune des bénévoles un sachet de chocolats «maison» fabriqués par l'ESAT du circuit.

La municipalité remercie toutes les personnes qui se sont mobilisées pour cette opération, qui prouve que la solidarité locale n'est pas un simple vœux mais une réalité concrète.

Un projet solidaire à destination des aînés les plus âgés

La période de confinement liée au coronavirus a mis en évidence certains besoins des seniors sur la commune. Pendant cette période, les élus ont contacté les personnes âgées de 75 ans et plus afin de prendre régulièrement de leurs nouvelles et de répondre à leurs besoins. Une vigilance particulière a été apportée aux personnes les plus isolées.

L'arrêt des activités, le respect des mesures de prévention par le confinement et la peur d'être contaminé ont eu pour conséquence un repli au domicile.

Les besoins exprimés en cette période portent sur le lien social (isolement, solitude) et sur l'approvisionnement alimentaire.

Nous avons dans l'urgence répondu aux premiers besoins en proposant :

- Des appels téléphoniques réguliers
- Un portage de courses en lien avec le supermarché local
- Un portage de repas en lien avec le restaurant de la commune

Les personnes concernées par ces services nous ont fait part de leur satisfaction et de leur souhait d'en bénéficier de façon régulière ou ponctuelle. Les personnes ont été autant satisfaites par les appels téléphoniques réguliers que par les services mis en place ponctuellement. Le supermarché poursuit sa livraison de courses à domicile. Les conditions financières négociées par la municipalité avec le restaurateur ont cessé.

Les objectifs du projet :

Dans le cadre du bien vieillir à domicile, la municipalité souhaite développer un projet pérenne pour lequel elle a répondu à un appel à projets auprès de la CARSAT Il s'agit de :

- Proposer aux seniors un service favorisant l'accès à une alimentation diversifiée et équilibrée,

- Maintenir des retraités actifs,
- Créer du lien social entre les personnes,
- Être à l'écoute des besoins des seniors,
- Valoriser les savoirs, les savoir-faire.

Déroulement du projet :

En lien avec le CCAS et la commune, une équipe citoyenne composée de 5 à 6 personnes dont des retraités se relaieront pour livrer des repas aux aînés de la commune qui en feront la demande. A l'aide d'un triporteur à assistance électrique, réfrigéré, ils iront chercher les repas au restaurant scolaire de la commune pour les livrer chaque midi pendant les périodes scolaires, soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Une fois par mois, un repas collectif sera proposé au restaurant scolaire, lieu central sur la commune et disponible le mercredi. Les personnes bénéficiant du portage de repas et les bénévoles seront conviées au repas mensuel collectif. Ce temps convivial s'adressera également à tout senior en situation de fragilité ou d'isolement (personne vivant seule, ou en rupture de lien...). Les bénévoles du portage invités au repas pourront faciliter le déplacement des personnes les plus fragilisées afin qu'elles participent à ce temps convivial.

Le repas sera suivi d'un après-midi animé. Pour la période de décembre 2020 à juin 2021, l'animation proposée sera sur le thème de l'alimentation. Ce temps sera basé sur la participation des personnes afin de valoriser des savoirs et savoir-faire. L'animation de ces mercredis sera effectuée par des bénévoles.

Toutes les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître auprès de Martine ROPARS, conseillère municipale en contactant la Mairie.

Aménagement du football

Les semaines de confinement n'ont pas empêché la poursuite du montage de l'ingénierie financière du projet d'aménagement de football. L'objectif fixé par les élus est d'atteindre 50% de subventions sur un projet estimé à 1 370 000€ ht (cette somme est le coût global partagé entre les communes de Saint Georges et Pruillé le chétif). Le projet envisagé comprend la réalisation d'un terrain synthétique à Pruillé et un nouveau terrain engazonné à Saint Georges. Le terrain actuel fera l'objet de quelques améliorations. Il est également prévu la réalisation de nouveaux vestiaires et d'un nouveau parking en sol naturel.

Boulodrome

L'actuel terrain de boules est dans l'emprise du futur espace de stationnement qui sera accolé au projet de vestiaire du football. C'est pourquoi, il sera déplacé près de l'actuelle buvette qui sera désaffectée. Une réflexion d'ombrières photovoltaïques permettant aux boulistes de jouer à l'abri est en cours.

Piste B.M.X.

C'est auprès de l'Etat via la dotation d'équipement des territoires ruraux d'une part et de l'Agence Nationale du sport d'autre part que les demandes des subventions ont été déposées pour cette piste que la municipalité souhaite créer à côté de l'actuel citystade. L'estimation du projet est de 62 000€ ht, sachant que les consultations auprès des entreprises sont en cours et les subventions sollicitées s'élèvent à 43000€ (70%).

**Pour tout savoir sur votre commune en direct,
rendez-vous sur le site
www.sgdb72.fr**



PAT'PIZZA

06.85.66.11.57

Pour un meilleur service
pensez à réserver

retrouvez toutes mes pizzas sur:
www.patpizza.fr

PAT'PIZZA, PRÉSENT TOUS LES MERCREDIS SUR LA PLACE DE LA MAIRIE, À PARTIR DE 17H.

Travaux de voirie avenue des Constellations et rue Cassiopée

C'est afin de permettre le raccordement électrique du lotissement du Val de l'Orne que des travaux de branchement ont été initiés pour raccorder ce nouveau quartier avec le transformateur électrique le plus proche, à savoir celui de la rue Cassiopée au Parc des Hayes.

Un nouveau prestataire pour l'entretien des espaces verts du Parc des Hayes

Ce fut une des premières missions de la nouvelle équipe municipale, celle d'accorder la prestation d'entretien de l'espace public du Parc des Hayes.

C'est l'entreprise E.A.B.S. qui a été retenue et qui devrait commencer ses prestations dès la fin de ce mois de juin. Le contrat remporté lui confie la mission d'entretien de ce site pendant trois ans.

Suspension du ramassage du textile

La filière textile de Le Mans Métropole ne peut plus assurer le traitement des tissus récupérés, le ramassage est donc suspendu jusqu'à nouvel ordre. Merci de conserver vos textiles usagés chez vous.

Réhabilitation du logement du presbytère

Les travaux commencés il y a plusieurs mois sont maintenant terminés. Le studio situé à l'étage de l'immeuble du presbytère a été entièrement réhabilité. Il sera prochainement mis en location.



Le Citystade est ouvert

Le citystade, situé le long de la route de Sablé (à côté du supermarché) est désormais ouvert.

Informations sociales

Mission locale de l'agglomération mancelle

Elle s'adresse aux jeunes de 15 à 25 ans afin de les aider dans leur parcours (élaboration de projet, accompagnement à la recherche d'emploi...). **Tél : 02.43.84.16.60**

Familles rurales

Pour les familles, les personnes âgées, et personnes en situation de handicap, Familles Rurales vous accompagne dans les actes de la vie quotidienne. Un rendez-vous à domicile et un devis est possible gratuitement et sans engagement. **Tél : 02.43.39.34.36**
Mail : le-mans.sad@wanadoo.fr

Assistante Sociale du Secteur

Vous pouvez rencontrer Madame CHATELIER au 11 rue Maurice Ravel à Allonnes le lundi après-midi sur RDV. **Tél : 02.43.14.33.60.**

Informations pratiques

Mairie

Tél : 02.43.47.18.87 - Mail : accueil@mairie-sgdb.fr

Horaires d'ouverture :

- Lundi : 15H30 à 18H00
- Mardi, Mercredi, 9H00 à 12H00
- Jeudi, Vendredi : et 15H30 à 18H00
- Samedi : 9H30 à 12H00

Photocopies : en semaine à partir de 11H30 le matin et 16H30 l'après-midi. Le samedi de 9H30 à 12H00.

SIVOM du Bocage Cénomans

Tél : 02.43.83.51.97 - Mail : secretariat-sibc@orange.fr

Relais de la Petite enfance

Tél : 02.52.19.21.80 (choix 2)

Mail : relaispetiteenfance-sibc@orange.fr

Location de la salle associative

Au 24 rue de Sablé (408,05 m²) du samedi matin 9H00 au lundi matin 9H00

C.L.I.C. Centre Local d'Information et de Coordination couronne mancelle

Le CLIC s'adresse aux personnes en perte d'autonomie, à leur entourage et aux professionnels. Ses missions sont l'accueil, l'écoute, l'information, l'aide aux démarches (prestations et aides financières, hospitalisation, services à domicile, amélioration de l'habitat ...), ainsi que la recherche et l'orientation vers des solutions visant à améliorer la vie quotidienne de ces personnes. Le CLIC de l'antenne d'Allonnes reçoit **sur rendez-vous** tous les matins au CLIC ou au domicile et **sans rendez-vous** au CLIC le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 17h.
11, rue Maurice Ravel - 72700 Allonnes (locaux circonscription d'action sociale) Tél : 02 43 14 33 88
Mail : clic.cmno-allonnes@sarthe.fr

Maison des services ADMR Rives de la Sarthe

propose des services à domicile, une aide aux familles en situation délicate, une aide aux personnes âgées handicapées (garde à domicile de jour comme de nuit, toilette, courses,...) **Tél : 02.43.21.03.05**

Agence Postale Communale

Elle se situe en mairie, ses horaires d'ouverture sont en lien avec celles de la mairie sauf en soirée où elle ferme 15 mn plus tôt tous les jours de la semaine. La levée du courrier a lieu à 12h30 en semaine et à 11h00 le samedi.

Tél : 02.43.21.33.67

Bibliothèque « à Pleine Page »

Espace culturel - Place de la Mairie

- Lundi et jeudi : 16H30 à 18H30
- Mercredi : 10H30 à 12H00 et 16h00 à 19h00
- Samedi : 10H30 à 12H00

Location de la salle de la Maison de la Rivière

(capacité de 49 personnes) au Parc de la Rivière du vendredi 11H30 au lundi 11H30. Renseignement auprès de la mairie

Déchets verts

Déchets verts au lieu-dit de la Blanchardière (sortie de St Georges du bois vers Etival).

- Lundi au vendredi : 8H30 à 18H30
- Samedi : 9H00 à 18H00

Déchets encombrants et spéciaux à la déchetterie du Ribay (Rouillon).

- Lundi, Mardi, Mercredi :9H00 à 12H00
- Jeudi et Vendredi :14H00 à 18H00
- Samedi :9H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00

Composteurs : des composteurs sont disponibles auprès de « Le Mans Métropole » en composant le 02.43.47.47.60

Les composteurs permettent, en moyenne, de réduire vos déchets de plus de 30%. N'hésitez plus !

Ramassage des ordures ménagères ET tri sélectif :

LUNDI (toutes les semaines) et si le lundi est férié, la collecte est reportée au lendemain.

Transport

SETRAM

Dépliant ligne 34 disponible en Mairie. horaires fixes en semaine, fixes et à la demande le samedi et uniquement à la demande le dimanche.

en savoir plus sur notre site internet : sgdb72.fr

ALÉOP (Le Mans - Noyen - Sablé) Ligne 208

Dépliant disponible en mairie et sur le site internet : aleop.paysdelaloire.fr

Notre commune et ...

... ses artisans :

Dépannage en électroménager et outillage électrique Vente d'occasion et de pièces détachées
Xavier Lebreton : 06.62.05.31.06

NP Maçonnerie : Artisan maçon
Patrice Noël : 06.74.04.01.52

Artisan peintre :
Jean-Marie Pelletier : 02.43.47.14.49

Diagnostic amiante, plomb, termites, performances énergétiques, gaz électricité

Société ARNEMETIA : 06.82.92.38.20

SODIMAV : Panneaux isothermes :
02.43.47.10.67

Vente, installation, entretien et dépannage en plomberie et chauffage gaz : Sarthe Gaz : 06.75.39.18.23

... ses services :

Cabinet Médical Dr Moreau-Cordier, Dr Barré, Dr Clotteau, Dr Drouet, Dr Carrara : 02.43.47.17.17

Dentiste Dr Philippe Duclos :
02.43.47.22.96

Kinésithérapeute - Ostéopathe
Manuel Dumont (ostéopathe) et Deborah Sarrelabout : 02.43.88.47.81
Stéphane Tirot : 02.43.28.51.85

Pédicure Podologue
Agathe Thibault-Besnard :
02.43.21.23.31 ou 06.67.88.75.15

Infirmier libéral

David Liger : 06.47.81.24.07

Psychothérapeute

Valérie Dessole : 09.53.76.53.39
ou 07.81.44.20.09

Dietéticienne nutritionniste

Laurie Gehere : 06.26.47.58.22

Pharmacie Blandine Louapre :

02.43.47.18.82

Praticienne en hypnose

Virginie Peré : 06.62.34.80.56

Pharmacie de garde : 08.25.12.03.04

Centre Hospitalier : 02.43.43.43.43

Gendarmerie de Coulans

sur Gée : 02.43.88.82.06

Centre Antipoison : 02.41.48.21.21

SAMU : 15

POMPIERS : 18 / 112 (portable)

URGENCES : 17

MÉDECINS DE GARDE : 116-117

... ses commerçants :

Charlotte s'en mêle - Coiffure :
02.43.47.24.12

Eliz'en - Institut de beauté :
02.43.39.03.17

Évasion des sens - Isabelle
esthéticienne : 06.45.81.47.46

La Maison du Pain - Boulangerie,
Pâtisserie : 02.43.20.21.08

L'Imprévu / Café du Midi - Bar, Tabac,
Presse : 02.43.47.22.46

Stéphane Lefray - Vente de produits
à la ferme (sur réservation) viande rouge,
de veau et volailles : 02.43.47.19.96 ou
09.60.01.82.59

Le P'tit Saint-Georges

Bar, Restaurant : 02.43.47.14.29

Magasin UTILE - Supermarché :
02.43.83.04.04

Natur'elle - Institut de beauté :
02.43.43.06.00

Ongléance - Soins des Ongles :
06.03.74.26.97

Pat'Pizza* - Commerce ambulant -
Vente de pizzas : 06.85.66.11.57

Jean Pierre Rouillard - Vente de
produits (élevage local) : Blonde d'Aquitaine,
Charolaise et Limousine en colis de 10
à 15 kg. Veau en colis de 5 à 10 kg :
02.43.47.24.96

Les Douceurs de Julie* - vente de fruits
et légumes

Les potions de Geoffroy* - vente de
produits cosmétiques bio

Cap Tissus - cours de couture et vente de
tissus : 07.81.99.21.33

** Présents sur la place de la mairie
le mercredi à partir de 16h.*

Si vous n'êtes pas cité, n'hésitez
pas à vous faire connaître en mairie.

Éditeur de la publication : Mairie de
St Georges du Bois - Directeur de publication :
Franck Breteau - Photos : Mairie de St Georges
du Bois - Conception / Maquette : **atmosphère**
- Impression : Numeriscann'24 - Couverture :
Le nouveau pôle santé - Dépôt légal :
Bibliothèque municipale d'Angers, 49 rue
Toussaint
Tirage : 950 exemplaires.

Ramassage du verre en porte à porte :
Les **MARDIS** 7 juillet, 4 août, 8 septembre



Pour tout savoir sur votre commune en direct,
rendez-vous sur le site
www.sgdb72.fr